

À conserver

LA RENTRÉE

2011-2012



Commission scolaire
des Premières-Seigneuries

www.csdps.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES



Le genre masculin est utilisé sans discrimination
et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Direction de l'information et des communications

ISBN 978-2-923184-24-1

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011

Dépôt légal – Bibliothèque du Canada, 2011

Août 2011

| | |
|---|----|
| Réussis aux Premières-Seigneuries! | 3 |
| Persévérer et s'accomplir chaque jour | 4 |
| Les premières années de vie scolaire | 5 |
| Faire le grand saut au secondaire | 6 |
| Des occasions de se démarquer | 8 |
| L'encadrement, un engagement sérieux | 9 |
| Conseil des commissaires | 10 |
| Participation des parents | 12 |
| Dates importantes | 14 |
| Transport scolaire | 15 |
| Des milieux sains et sécuritaires | 18 |
| Services de garde | 19 |
| Fermeture des écoles | 20 |
| Autres services de scolarisation | 22 |
| Service à la clientèle | 23 |
| Formation générale des adultes | 24 |
| Formation professionnelle | 26 |
| Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement | 29 |
| Formation à distance | 30 |
| Une commission scolaire, trois grands rôles | 32 |
| Liste des établissements par municipalité | 33 |

RÉUSSIS AUX PREMIÈRES-SEIGNEURIES!

Pour certains élèves, le cheminement scolaire semble tout simple, pavé de succès, et laisse présager un passage harmonieux vers une carrière ou des projets d'avenir passionnants. Pour d'autres jeunes, les jours d'école sont parsemés d'embûches, et les sources de motivation sont difficiles à trouver... Afin de répondre aux besoins très différents de ces élèves, le personnel de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries partage une même vision : chaque jeune peut et doit pouvoir réussir.

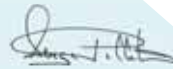
C'est ainsi que dans nos classes, des projets inspirés des goûts des élèves prennent vie. Que les jeunes évoluent dans un environnement qui leur donne envie de persévérer. Que des programmes et des

activités parascolaires en tous genres leur sont proposés pour les stimuler à faire grandir leurs talents. Et surtout, que les enseignants parlent d'avenir aux élèves, leur expliquent à quel point leur détermination fera toute la différence pour réaliser leurs rêves.

Chaque jeune a sa propre voie de réussite. C'est aussi une leçon que nous devons tous retenir... qu'ils aspirent à un métier professionnel, à un vernissage de leurs œuvres, à un riche parcours en administration ou en médecine, peu importe leurs rêves, nos élèves s'accomplissent et réussissent, aux Premières-Seigneuries.



Jean-Marc Laflamme
Président



Serge Pelletier
Directeur général



PERSÉVÉRER ET S'ACCOMPLIR CHAQUE JOUR

Du personnel exigeant et dévoué

Les élèves inscrits dans l'un de nos nombreux programmes, tout autant que les jeunes qui poursuivent un cheminement scolaire régulier, sont encadrés rigoureusement par notre personnel. Des méthodes de travail qui mènent les jeunes au succès sont transmises. Les parents sont souvent intégrés dans cette démarche.

Des programmes passionnants

Arts, sports, informatique, musique, sciences : nos établissements primaires et secondaires font évoluer la liste des concentrations, programmes particuliers de formation, profils et options disponibles chaque année. Ce choix incroyable aide les élèves à façonner leur quotidien scolaire selon leurs passions, et à demeurer motivés. Pour en savoir plus : www.csdps.qc.ca.

Des équipements de qualité

Que ce soit dans nos locaux d'informatique, dans nos gymnases ou nos laboratoires, les élèves peuvent compter sur des équipements à jour. L'enseignement et les activités parascolaires sont enrichis par ces outils de pointe, qui permettent aux jeunes d'améliorer leurs aptitudes rapidement.

LES PREMIÈRES ANNÉES DE VIE SCOLAIRE

Voici quelques suggestions pour faciliter l'entrée au primaire de votre enfant.

- Informez l'enseignant de tout changement relatif à la situation personnelle, familiale ou l'état de santé de votre enfant. Le suivi auprès de votre jeune en sera bonifié.
- Favorisez une routine qui permettra à votre enfant de réussir : sommeil et heure de coucher adéquats, repas sains, etc.
- Observez les comportements sociaux de votre enfant. Assurez-vous qu'il comprend l'importance de la discipline en classe.
- Gardez sous la main le nom de la direction de l'école, les circuits d'autobus utilisés par votre enfant ainsi que les numéros de téléphone suivants : celui de l'école, du service de garde et du Service du transport scolaire (418 821-4358).
- Rappelez-vous que la collaboration entre les parents et l'école est un élément très important pour la réussite scolaire d'un enfant.

Le programme Passe-Partout, pour une intégration en douceur

Le programme Passe-Partout est offert dans nos écoles primaires et il est destiné aux parents et aux enfants de 4 ans. Il se distingue par son double volet :

Rencontres parents : 8 fois dans l'année, afin de soutenir les compétences parentales, d'enrichir la relation parent-enfant et de poser les premiers jalons dans la collaboration école-famille.

Ateliers enfants : 8 rencontres additionnelles qui permettent à l'enfant de s'initier à la vie scolaire, de développer ses compétences à son rythme et de lui donner le goût de fréquenter l'école.

Participer au parcours éducatif Passe-Partout avec votre enfant, c'est l'aider à prendre son envol vers l'école!

Pour plus d'information :
418 666-4666, poste 6014

FAIRE LE GRAND SAUT AU SECONDAIRE



Une école plus grande, choisir ses cours, acquérir de l'autonomie... le passage au secondaire peut être un peu impressionnant pour les jeunes. Des mécanismes d'accueil sont prévus afin que les élèves se sentent bien dans leur nouveau milieu de vie.

- **Accueil** : à la rentrée, les écoles secondaires organisent une demi-journée d'accueil. Les élèves y reçoivent notamment leur horaire de cours et leurs livres. Le personnel oriente les jeunes. Impossible de se perdre!
- **Brigades** : en collaboration avec le personnel, des groupes de jeunes sont formés dans certaines écoles pour aider les nouveaux élèves à s'intégrer. Ils effectuent une surveillance et sont heureux de donner un coup de main.

- **Première semaine** : durant les premiers jours de la rentrée, les enseignants de chaque cours se présentent et donnent des explications sur la matière qui sera étudiée, les dates des évaluations, etc.
- **Difficultés scolaires** : des clubs d'aide aux devoirs et des classes de récupération sont prévus pour soutenir les élèves du secondaire. Les enseignants et plusieurs professionnels sont également disponibles.
- **Règles de vie strictes** : chaque école secondaire a ses propres règles de vie, qui précisent les comportements inacceptables et les sanctions prévues. Elles sont souvent publiées dans l'agenda scolaire ou sur le site Internet de l'école. L'intimidation, la violence sous toutes ses formes et la drogue sont entre autres interdites dans nos écoles. N'importe quel membre du personnel peut intervenir en cas de problème.

Des intervenants au service des jeunes

- animateur à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire
- Conseiller d'orientation
- Intervenant en prévention et en toxicomanie
- Orthopédagogue
- Psychoéducateur
- Psychologue
- Technicien en éducation spécialisée
- Technicien en loisir
- Travailleur social et infirmier (santé et services sociaux)

Pour en savoir plus sur le passage au secondaire

Nous vous invitons à consulter « **Fais le grand saut!** », un guide très coloré qui aborde le passage au secondaire sous l'angle des questions les plus souvent posées par les jeunes du primaire. Les parents y trouveront aussi des réponses! Ce guide est en ligne sur le site Internet de la Commission scolaire, au www.csdps.qc.ca.

DES OCCASIONS DE SE DÉMARQUER



Voici quelques-uns des défis proposés aux élèves afin de compléter les apprentissages réalisés en classe. Nos jeunes passionnés rayonnent régulièrement dans les médias!

- Compétitions sportives intrascolaires et extra-muros
- Conseil d'élèves ou gouvernement étudiant
- Concours québécois en entrepreneuriat
- Troupes de théâtre
- Galas d'excellence
- Journal d'école

- Expos-sciences, Défi apprenti génie et autres compétitions scientifiques
- Brigades scolaires (promotion des saines habitudes de vie)
- Comités pour l'aide humanitaire et l'engagement communautaire
- Échanges linguistiques et culturels
- Concours « L'art de s'exprimer en public »
- Expo-Art (concours d'œuvres d'art)
- Médaille académique du Gouverneur général
- Médaille du Lieutenant-gouverneur pour la jeunesse
- Concours des harmonies
- Secondaire en spectacle
- Olympiades québécoises de la formation professionnelle et technique
- Coupe Georges Baptiste (formation professionnelle)
- Coupe Gérard-Delage (formation professionnelle)
- Programme Forces AVENIR (prix pour des jeunes du secondaire engagés)

L'ENCADREMENT UN ENGAGEMENT SÉRIEUX

Au primaire comme au secondaire, le personnel de nos écoles veille sur les jeunes et les encadre de façon bien précise.

Sécurité

En classe, dans la cour extérieure et à l'occasion des diverses activités, une surveillance est effectuée en tout temps. Le personnel est très attentif et intervient rapidement. Les déplacements des jeunes, les pauses et les heures de repas sont supervisés.

Discipline

Chaque établissement diffuse auprès des élèves et des parents ses règles de vie, qui précisent les comportements inacceptables et les sanctions prévues. Le respect et la ponctualité font entre autres partie des règles de vie. Tous les membres du personnel peuvent intervenir afin d'assurer la discipline dans l'école.

Suivi

Les parents sont informés des progrès ou difficultés de leur enfant par plusieurs moyens : note dans l'agenda scolaire (au primaire), rencontre de fin d'étape, téléphone, courriel, etc. Les enseignants sont toujours disponibles pour répondre aux questions des parents et convenir de mesures d'aide supplémentaire au besoin. Au secondaire, certains jeunes ont un enseignant tuteur ou titulaire, ce qui assure un encadrement personnalisé.

Soutien

De nombreux professionnels sont présents dans nos écoles pour guider les jeunes et prêter main-forte aux enseignants : orthopédagogues, psychologues, techniciens en éducation spécialisée, etc. Des ateliers de récupération et d'aide aux devoirs sont également offerts. L'ensemble du personnel est à l'affût de tout problème d'adaptation ou d'apprentissage qui pourrait nuire à la réussite de l'élève. En collaboration avec les parents, un plan d'intervention peut être établi pour soutenir le jeune en difficulté.

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Le rôle du commissaire est notamment de veiller à la qualité de l'éducation offerte par les écoles, de s'assurer que les ressources financières et matérielles sont réparties de façon équitable entre les établissements et de soutenir le développement de projets socioéconomiques, pour la vitalité de la région.

Pour trouver l'école primaire ou secondaire de bassin de votre enfant, consultez notre site Internet, au www.csdps.qc.ca, rubrique Pour les parents / Information pratique / Inscription et admission des élèves.

Séances ordinaires du conseil des commissaires

| | | |
|-------------------|-----------------|---------------|
| 16 août 2011 | 6 décembre 2011 | 10 avril 2012 |
| 13 septembre 2011 | 17 janvier 2012 | 8 mai 2012 |
| 11 octobre 2011 | 14 février 2012 | 19 juin 2012 |
| 8 novembre 2011 | 13 mars 2012 | |



Circonscription 7
Jean-Marc Laflamme
Président
Beauport
418 666-7899



Circonscription 13
Huguette L. Parent
Vice-présidente
Beauport
418 666-8279



Circonscription 1
François Renaud
Côte-de-Beaupré
francois.renaud@csdps.qc.ca



Circonscription 2
Marie-Josée Fortin
Côte-de-Beaupré
418 827-5041



Circonscription 3
Martin Deschênes
Ile d'Orléans
418 828-2823



Circonscription 15
Daniel Racine
Charlesbourg
418 626-6503



Circonscription 16
Fernand Boutet
Charlesbourg
418 628-5886



Circonscription 17
Michel Bélanger
Charlesbourg
418 208-7998



Circonscription 18
Bernard Brassard
Charlesbourg
418 628-0330



Circonscription 19
Marie-France Painchaud
Charlesbourg
418 626-6029



Circonscription 4
Benoît Côté
Beauport et Boischatel
418 664-1665



Circonscription 5
Clément Turcotte
Beauport
418 661-5529



Circonscription 6
Luc Dufresne
Beauport
418 997-9126



Circonscription 8
Denys Brousseau
Beauport
418 998-2870



Circonscription 9
Jean-François Bolduc
Beauport
418 667-6971



Circonscription 10
Lyne Villeneuve
Beauport
418 660-1028



Circonscription 11
Brigitte Rodrigue
Beauport
418 666-0459



Circonscription 12
Hélène Chabot
Beauport et
Sainte-Brigitte-de-Laval
418 666-2736



Circonscription 14
René Dion
Charlesbourg
418 624-1852



Circonscription 20
Fernand Veer
Charlesbourg
418 621-9636



Circonscription 21
Christiane Dompierre
Charlesbourg
418 914-9098



Circonscription 22
Charlesbourg



Circonscription 23
Danielle Bolduc
Lac-Saint-Charles
418 849-0231



Circonscription 24
Hélène Napert
Stoneham-et-Tewkesbury,
Lac-Delage, Charlesbourg
418 849-2681



Circonscription 25
Yvon Blanchet
Lac-Beauport
418 622-4352



Anne Giroux
Représentante du comité
de parents au secondaire
418 573-0889



Sandra Poliquin
Représentante du comité
de parents au primaire
418 762-0500

Les adresses électroniques des commissaires sont indiquées sur notre site Internet, au www.csdps.qc.ca, rubrique Conseil des commissaires / Coordonnées des commissaires.

PARTICIPATION DES PARENTS



Les parents sont les premiers partenaires de la réussite de leurs enfants. Ce partenariat peut prendre différentes formes, selon le temps que vous pouvez y consacrer.

- **Assemblée générale du début d'année et rencontres d'information dans les classes :** lors de l'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir avant le 30 septembre de chaque année, il y a élection des membres du conseil d'établissement. Le conseil d'établissement est un comité dont les rôles et les responsabilités sont prévus dans la Loi sur l'instruction publique. Ce comité adopte le projet éducatif, approuve le plan de réussite de l'école (activités, choix des sorties), etc.
- **Rencontre de remise de bulletin :** elle est essentielle à un meilleur suivi de la réussite de votre enfant.

- **Rencontres de mise à jour ou d'élaboration du plan d'intervention**, s'il y a lieu (environ 10 % des élèves).
- **Communications** régulières, verbales ou par écrit, avec les enseignants et la direction.
- **Activités** du conseil d'établissement, de l'organisme de participation des parents ou du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (comité EHDA).
- **Bénévolat** : l'implication des parents est importante pour la réussite de plusieurs projets de l'école (sorties éducatives, bibliothèque, activités de classe, etc.). Mettez à profit votre expérience et proposez vos disponibilités à la direction ou à l'enseignant de votre enfant.

Frais demandés aux parents

Les décisions concernant les frais demandés aux parents lors de la rentrée sont prises par chacun des conseils d'établissement, dans le respect de la « Politique relative aux contributions financières exigées des parents et des usagers ».

Nous vous signalons qu'il est toujours possible, avec la direction de l'établissement, de convenir d'une entente relative au paiement des frais, notamment en début d'année scolaire.

La classe des parents

La Commission scolaire offrira gratuitement quelques conférences afin de soutenir les parents dans leurs actions éducatives. Les sujets qui seront abordés toucheront de près les préoccupations des parents. Ces activités seront offertes dans nos écoles. Surveillez les publicités de « La classe des parents »!

Service Phare CSDPS

Nouveau

Une nouvelle rubrique sera mise en ligne sur le site Internet de la Commission scolaire, au www.csdps.qc.ca : le « Service Phare CSDPS », une plateforme d'information et de soutien au sujet des principaux problèmes vécus en milieu scolaire et familial. Sur cette page de notre site Internet, on retrouvera de l'information sur le système scolaire, les devoirs et leçons, l'entrée à l'école, le passage du primaire au secondaire, les plans d'intervention, des pistes d'intervention pour les élèves handicapés et les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les approches pédagogiques, les drogues et l'alcool, la sexualité, la violence et l'intimidation, etc. À surveiller! Notons que le « Service Phare CSDPS » fait partie des moyens déployés par la Commission scolaire pour réaliser la convention de partenariat qu'elle a présentée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

DATES IMPORTANTES

Calendrier scolaire

Le calendrier scolaire pour l'année 2011-2012 est disponible sur le site Internet de l'établissement de votre enfant. Les adresses des sites Internet de nos écoles se retrouvent au www.csdps.qc.ca, onglet Pour les parents / Établissements.

Le Salon des Premières-Seigneuries

Dimanche 16 octobre 2011, 9 h à 15 h
Polyvalente de Charlesbourg
900, rue de la Sorbonne

Gratuit

Pour tout savoir sur les concentrations et programmes particuliers de formation offerts par nos établissements, le Salon des Premières-Seigneuries est un incontournable! Sur place, des directions, des enseignants et des élèves seront heureux de répondre à vos questions. Nos écoles secondaires offriront également des conférences afin de bien vous informer sur le dynamisme de leurs milieux de vie.

Les « Portes ouvertes » et rencontres d'information

Pourquoi ne pas visiter l'école secondaire de votre choix avec votre enfant, afin d'en découvrir tous les services? Nous vous invitons à venir rencontrer le personnel de nos écoles :

du Mont-Sainte-Anne

Langues-études : 18 octobre 2011, 19 h

Ski-études / Hockey-études : 19 octobre 2011, 19 h

Vélo de montagne / Golf / Escalade-études :

19 octobre 2011, 19 h

Le Sommet

20 octobre 2011, 19 h

Samuel-De Champlain

23 octobre 2011, 10 h à 13 h

de la Courvilloise

23 octobre 2011, 9 h à 12 h

Académie Sainte-Marie

23 octobre 2011, 9 h 30 à 12 h 30

Saint-Pierre et des Sentiers (gymnase du bâtiment Saint-Pierre)

25 octobre 2011, 19 h

Polyvalente de Charlesbourg

27 octobre 2011, 18 h 30

de la Seigneurie

27 octobre 2011, 19 h

L'inscription des élèves

La **période intensive d'inscription** des élèves, pour l'année scolaire 2012-2013, est la semaine du **6 au 10 février 2012**. Un avis public sera diffusé dans les médias et sur notre site Internet au www.csdps.qc.ca, pour vous rappeler cette opération importante.

La semaine de relâche

La semaine de relâche est prévue du **5 au 9 mars 2012**.

La fin des classes

Le **22 juin 2012** sera la dernière journée de classe.

TRANSPORT SCOLAIRE



Élèves admissibles au transport

Les élèves fréquentant leur école de bassin et qui ne sont pas à distance de marche de leur école ont droit au transport gratuit, matin et soir.

Le transport du midi, le transport en place disponible pour les élèves à distance de marche de l'école et le transport à une école autre que celle du bassin de l'élève (école hors bassin) peuvent être offerts dans certains cas. Il n'existe cependant pas d'obligation pour la Commission scolaire d'offrir ces services.

Des frais d'utilisation fixes et annuels sont facturés pour le transport du midi, le transport en place disponible et le transport hors bassin. En 2011-2012, ces frais sont de 185 \$ par élève, par type de transport.

Pour trouver l'école primaire ou secondaire de bassin de votre enfant, consultez notre site Internet, au www.csdps.qc.ca, rubrique Pour les parents / Information pratique / Inscription et admission des élèves.

Distances de marche

Entre la résidence et l'école de bassin

- 800 mètres pour les élèves du préscolaire
- 1,6 kilomètre pour les élèves du primaire
- 2 kilomètres pour les élèves du secondaire

Entre la résidence et l'arrêt d'autobus

- 150 mètres pour les élèves du préscolaire
- 250 mètres pour les élèves du primaire
- 500 mètres pour les élèves du secondaire

Les distances résidence / arrêt sont un ordre de grandeur : certaines conditions peuvent les faire varier à la hausse.

Les distances de marche et les zones à risques ne sont pas applicables pour les élèves fréquentant une école hors bassin.

Adresses de transport

Adresse principale, adresse complémentaire

L'admissibilité au transport est déterminée à partir de l'adresse principale de l'élève. L'adresse principale est située à l'intérieur du bassin de l'école que l'élève doit fréquenter. En cas de garde partagée, l'adresse principale est celle inscrite au 30 juin précédant l'année scolaire.

Pour le transport, une adresse complémentaire est une seconde adresse déterminée par le parent, soit l'adresse de garde partagée ou l'adresse de la gardienne. L'adresse complémentaire doit être un endroit fréquenté sur une base régulière et annuelle. Une seule adresse complémentaire est acceptée.

Transport du midi

Trois normes de service sont appliquées :

- **Norme de desserte du bassin** : seuls les élèves du bassin de l'école ont accès à ce transport;
- **Norme d'achalandage** : 15 élèves ou plus doivent être inscrits sur un même circuit;
- **Norme de durée du parcours** : l'élève doit bénéficier d'au moins 30 minutes entre sa descente de l'autobus et son embarquement pour le retour.

Les frais d'utilisation sont fixes et annuels : en 2011-2012, ce montant est de 185 \$ par élève. L'inscription, avant le 1^{er} juin de chaque année, est obligatoire.

Transport en place disponible

L'attribution se fait selon les conditions suivantes :

- Il s'agit d'un parcours déjà existant dont l'opération est justifiée par le nombre d'élèves admissibles au transport;
- La présence d'élèves en place disponible n'engendre pas de coût d'opération supplémentaire, pas de modification au parcours et n'a pas d'effet sur le respect de l'horaire.

La priorité est donnée :

- En premier lieu, aux élèves les plus jeunes;
- En second lieu, aux élèves les plus éloignés de l'école.

L'attribution est annuelle. Pour ce type de service, l'attribution se fait après la rentrée, au plus tard le 30 septembre. Le Service du transport scolaire se réserve le droit de conserver le nombre de places vacantes qu'il juge approprié afin de pouvoir répondre aux demandes des élèves devenus admissibles en cours d'année. Les frais d'utilisation sont fixes et annuels : en 2011-2012, ce montant est de 185 \$ par élève.



Transport vers une école hors bassin

(choix des parents, école à programme particulier de formation, etc.)

Le transport matin et soir peut être organisé pour certains élèves fréquentant une école autre que celle de leur bassin, selon les conditions suivantes :

- Les ressources pour offrir le transport sont disponibles;
- Le service est offert en point de chute.

Un point de chute est un point de rassemblement des élèves vers une ou plusieurs écoles hors bassin. La distance entre la résidence et le point de chute peut excéder les distances de marche et ne tient pas compte des conditions de déplacement.

Le déplacement entre la résidence et le point de chute de l'autobus demeure la responsabilité du parent. De même, si aucun transport scolaire n'est organisé, le déplacement entre la résidence et l'école est sous la responsabilité des parents.

Les frais d'utilisation sont fixes et annuels : en 2011-2012, ce montant est de 185 \$ par élève. L'inscription est annuelle et obligatoire.

Transport d'équipement

Il est permis aux élèves de transporter des objets dans un bagage à main fermé, de taille à être tenu solidement sur les genoux ou aux pieds du jeune. Sont considérés comme bagages à main : sac d'école, sac à dos, sac repas, étui de petit instrument de musique (ex. : violon, flûte) et tout autre bagage fermé de même dimension. Un maximum de deux bagages à main est permis. Pour des raisons de sécurité, tout autre bagage est strictement interdit à l'intérieur d'un véhicule scolaire.

La liste des objets permis et interdits est disponible sur notre site Internet.

Mesures de sécurité

La sécurité des élèves utilisant le transport scolaire est une priorité pour nous. Nous désirons vous informer que dans certaines situations où la discipline et la sécurité sont en cause, une caméra de surveillance peut être installée à bord de l'autobus de votre enfant. Cette mesure est exceptionnelle : elle est effectuée pour une période de temps limitée, en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Pour renseignements :

Site Internet : www.csdps.qc.ca, rubrique
Pour les parents / Information pratique /
Transport scolaire

Téléphone : 418 821-4358

(8 h à midi et 13 h à 16 h 30)

643, avenue du Cénacle, Québec
(arrondissement de Beauport)

DES MILIEUX SAINS ET SÉCURITAIRES



Aux abords des écoles

Les rues près des écoles primaires et secondaires sont des lieux où la sécurité doit être une préoccupation pour tous, mais plus particulièrement pour les parents qui viennent reconduire leur enfant en automobile.

Aux abords des écoles, les enfants peuvent avoir des comportements imprévisibles. Il est primordial de respecter la réglementation en tout temps. Considérez tous les enfants comme vos propres enfants!

Dans les classes et corridors

Les enseignants sont particulièrement attentifs aux situations difficiles que peuvent vivre les élèves et interviennent rapidement. Certaines écoles ont même mis en place des comités ou brigades d'élèves qui effectuent une surveillance. La cyberintimidation, le taxage et la violence sous toutes ses formes ne sont pas tolérés à l'école. Le personnel sensibilise régulièrement les jeunes à ce sujet. Plusieurs professionnels prêtent main-forte aux enseignants pour encadrer et soutenir les élèves.

Dans les cours d'école

Le personnel des écoles primaires assure la surveillance des élèves dix minutes avant l'heure de la rentrée, le matin et le midi.

Certains enfants sont présents dans la cour de leur école beaucoup trop tôt et risquent ainsi des blessures ou de graves inconforts en cas d'intempéries. Il est très important de tenir compte de l'heure d'ouverture de l'école en fixant l'heure du départ de la maison et cela, pour la sécurité et le bien-être de votre enfant.

SERVICES DE GARDE

Les services de garde de nos écoles sont gérés en respectant un cadre organisationnel commun à tous, mais plusieurs décisions particulières sont prises par les conseils d'établissements.

En effet, il appartient à chacun des conseils d'établissements de déterminer **les dates et les heures d'ouverture, les règlements internes, les coûts supplémentaires** qui peuvent être demandés ainsi que les fermetures en cas d'urgence (par exemple lors d'une tempête de neige). Dans ce cas, la décision est prise en collaboration avec la Commission scolaire.

La documentation au sujet du fonctionnement des services de garde est disponible dans chacun des établissements concernés.

Des repas sains et équilibrés

Les services de garde respectent les recommandations du Guide alimentaire canadien. Tous les menus sont approuvés par un spécialiste de la diététique ou un professionnel de l'alimentation. Les repas et collations servis sont variés et attrayants.

Des activités pour tous les goûts

Les éducatrices et éducateurs planifient une animation en lien avec les champs d'intérêt des jeunes : sports, arts, spectacles, tournois, etc. Des périodes d'aide aux devoirs sont parfois prévues. Informez-vous auprès du responsable du service de garde de votre enfant.

Votre école est-elle membre de la LIG?

La Ligue interservices de garde (LIG) existe depuis 2002. Elle regroupe jusqu'à maintenant 22 services de garde de nos écoles primaires, soit près de 1 000 jeunes de 9 à 12 ans. Une fois par mois, selon un calendrier défini, des activités sportives (hockey, soccer, « cheerleading », etc.) ou culturelles sont organisées entre les services de garde, et se déroulent dans le gymnase d'une école particulière, de 16 h à 17 h. Le transport par autobus scolaire est fourni.

La LIG permet aux élèves de vivre des activités qui leur font explorer leurs talents, les encouragent à se dépasser, font grandir leur sentiment d'appartenance et les incitent à l'adoption de saines habitudes de vie. Informez-vous auprès du service de garde de votre école pour en savoir davantage!

A black and white photograph of several children wearing winter hats, looking towards the camera. The hats are various styles, including knit and patterned designs. The background is slightly blurred, suggesting an outdoor setting.

FERMETURE DES ÉCOLES

Tempête de neige

La Commission scolaire communique régulièrement avec le service météorologique d'Environnement Canada et Transports Québec afin de prendre une décision éclairée quant au moment où elle doit fermer ses établissements.

En cas de tempête de neige, la décision de la fermeture des établissements de notre commission scolaire est annoncée par les stations radiophoniques de la région **à compter de 6 h ainsi qu'à tout autre moment au cours de la journée**, s'il y a lieu. L'information se retrouve également sur la page d'accueil de notre site Internet, au www.csdps.qc.ca.

La Commission scolaire pouvant fermer ses établissements par secteur ou par ordre d'enseignement (primaire, secondaire), il est recommandé de porter une attention particulière aux messages. Ces fermetures peuvent être nécessaires pour des raisons de sécurité et de transport scolaire.

Au début de chaque année scolaire, la direction de l'école établit des mesures d'encadrement dans l'éventualité où, par sécurité, les enfants doivent demeurer dans l'établissement.

Les parents absents de la maison doivent avoir prévu le lieu où les enfants se dirigeront dans le cas d'un retour prématuré, si l'école ferme.

Si vous êtes en désaccord avec le fait d'envoyer votre enfant à l'école en raison du mauvais temps, vous pouvez, en tout temps, décider de le garder à la maison.

Si votre enfant fréquente un de nos services de garde en milieu scolaire, nous vous invitons à vous conformer aux directives émises par le service de garde concerné.

Période de froid intense

L'obligation de la Commission scolaire réside dans sa capacité d'assurer le transport des élèves.

La fiabilité des véhicules pouvant être affectée par une période de froid intense, la Commission scolaire évalue quotidiennement la situation. Advenant une décision de fermeture, les modalités d'information seraient les mêmes que celles nommées précédemment pour les tempêtes de neige.

Autres fermetures

À l'occasion d'une fermeture d'un de nos établissements pour une raison autre qu'une tempête de neige, la Commission scolaire avise les stations radio-phoniques de la région et prend les mesures nécessaires pour le retour des élèves à la maison. Cette information est également inscrite sur la page d'accueil de notre site Internet, au www.csdps.qc.ca, dans la rubrique « Actualités ».

AUTRES SERVICES DE SCOLARISATION



Services d'enseignement à domicile

Lorsqu'un élève est dans l'impossibilité de fréquenter l'école pour une durée de plus d'un mois, parce qu'il doit recevoir des soins spécialisés de santé ou des services sociaux, la Commission scolaire organise des services d'enseignement à domicile, en collaboration avec l'école fréquentée.

Pour avoir accès à ces services, communiquez avec la direction de votre établissement dès que vous avez la preuve médicale nécessaire ou autre.

Scolarisation à l'extérieur de la Commission scolaire

Si vous habitez sur le territoire de la Commission scolaire et que vous voulez profiter de services éducatifs non offerts sur son territoire, vous pouvez en faire la demande à l'aide d'un formulaire disponible dans chacun de nos établissements. Ce formulaire doit être accompagné d'une lettre explicative.

Il est recommandé de remplir le formulaire à cet effet lors de la période d'inscription, qui aura lieu du 6 au 10 février 2012.

SERVICE À LA CLIENTÈLE

Secrétariat général

Vous êtes insatisfait à l'égard des services éducatifs offerts à votre enfant, et vous ne trouvez pas de solution avec l'enseignant ou la direction de l'école? Vous désirez contester une décision prise par l'école qui vous concerne ou qui concerne votre enfant? Vous pouvez obtenir du soutien ou déposer une plainte auprès du secrétaire général de la Commission scolaire. Vous pouvez le joindre au **418 666-4666, poste 6255**.

Protecteur de l'élève

Si vous êtes insatisfait de la façon dont votre plainte a été traitée ou de son aboutissement, il vous est possible de contacter le protecteur de l'élève. Ce dernier intervient généralement lorsque le plaignant a épuisé tous les recours prévus à la procédure d'examen des plaintes. Pour plus d'information, consultez notre site Internet, au www.csdps.qc.ca, rubrique Pour les parents / Information pratique / Plaintes.

Taxe scolaire

Vous avez des questions concernant votre compte, vous avez déménagé, vous désirez en savoir plus sur les modalités de paiement? Composez le **418 666-4600**, ou consultez la foire aux questions de notre rubrique sur la taxe scolaire au www.csdps.qc.ca.

Notre déclaration de services à la clientèle

Les citoyens de notre territoire peuvent consulter sur notre site Internet, au www.csdps.qc.ca, rubrique Organisation et services / Organisation / Politiques, procédures et règlements, notre « Déclaration de services à la clientèle ». Ce document décrit la mission, les valeurs et les orientations de notre commission scolaire. Nous y détaillons plus spécifiquement nos engagements. En voici le résumé :

- Offrir des services éducatifs de qualité
- Informer les parents du cheminement scolaire de leur enfant
- Assurer des communications claires aux parents, aux élèves et au personnel
- Communiquer régulièrement avec les citoyens du territoire
- Offrir des services courtois et humains

La « Déclaration de services à la clientèle » aborde par ailleurs le délai de traitement de certaines demandes.

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES



Vous pensez à un retour aux études?
Nous vous aiderons à réaliser vos objectifs
professionnels et personnels! Notre Centre
de formation générale des adultes compte
quatre bâtiments. Pour en savoir plus :
www.cfga.csdps.qc.ca.

Centre Odilon-Gauthier

742, boulevard Louis-XIV, Québec
418 622-7882

- Formation générale au secondaire
(1^{re} à la 5^e secondaire)
- Tests permettant l'accès à la formation
professionnelle (DEP) et au marché du travail :
 - Test de développement général (TDG)
 - Test équivalence
de niveau 5^e secondaire (AENS)
 - Test d'équivalence
de niveau secondaire (GEDTS)

Maison des Adultes

480, 67^e rue Est, Québec
418 622-7825

- Formation générale au secondaire (alphabétisation et présecondaire à la 5^e secondaire)
- Services d'enseignement pour toute personne présentant une déficience visuelle, auditive ou ayant des difficultés d'apprentissage
- Formation à l'intégration sociale (déficience intellectuelle)
- Programme « Hors-limites » (simulation du marché du travail) pour toute personne présentant des difficultés persistantes d'apprentissage, de déficience intellectuelle légère et d'adaptation sociale
- Pour les 50 ans et plus : cours de cuisine, atelier de communication, initiation à l'informatique et à Internet
- Intégration professionnelle (métiers semi-spécialisés)

Centre de la Côte-de-Beaupré

3, rue Fatima Est, Québec
418 821-8085

- Formation générale au secondaire (1^{re} à la 5^e secondaire)
- Formation à l'intégration sociale
- Pour les 50 ans et plus : cours de cuisine, initiation à l'informatique et à Internet
- Attestation d'équivalence de niveau de scolarité de 5^e secondaire (AENS)
- Cours d'informatique, de conversation anglaise et espagnole

Centre du Nouvel-Horizon

3255, boulevard Monseigneur-Gauthier, Québec
418 666-4485

- Alphabétisation
- Formation générale au secondaire (présecondaire à la 5^e secondaire)
- Atelier de soutien aux immigrants (si le nombre d'élèves est suffisant)
- Attestation d'équivalence de niveau de scolarité de 5^e secondaire (AENS)
- Cours d'informatique, conversation anglaise et conversation française pour immigrants (si le nombre d'élèves est suffisant)

FORMATION PROFESSIONNELLE



Nos trois centres de formation professionnelle proposent plus de 30 programmes qui mènent à la pratique d'un métier passionnant. Des stages en entreprise, l'alternance travail-études et des perfectionnements pour les personnes possédant déjà un emploi sont également à l'horaire. Pourquoi ne pas participer à l'une des rencontres d'information du centre qui vous intéresse? Informez-vous grâce aux sites Internet indiqués dans les pages suivantes!

Fierbourg, centre de formation professionnelle

800, rue de la Sorbonne, Québec

Centre spécialisé en alimentation et tourisme

337, 76^e Rue Ouest, Québec

418 622-7821

fierbourg.infos@csdps.qc.ca

www.fierbourg.com

- Lancement d'une entreprise
- Secrétariat médical
- Soutien informatique
- Arboriculture-élagage
- Fleuristerie
- Production horticole
- Horticulture et jardinerie
- Réalisation d'aménagements paysagers
- Cuisine
- Cuisine du marché
- Pâtisserie
- Réception en hôtellerie
- Service de la restauration
- Assistance dentaire
- Assistance technique en pharmacie
- Santé, assistance et soins infirmiers
- Assistance à la personne à domicile
- Assistance à la personne en établissement de santé

Centre de formation en transport de Charlesbourg

700, rue de l'Argon, Québec

418 634-5580

www.cftc.csdps.qc.ca

cftc.info@csdps.qc.ca

- Transport par camion (plusieurs options : anglais adapté au transport, conduite en milieu forestier, reconnaissance des acquis et des compétences)
- Régulation de vol (transport aérien)
- Formations sur mesure : conduite d'autobus scolaires, de berlines, transport par taxi, transport de personnes ayant des limitations, conduite de chariots élévateurs, transport de matières dangereuses, conduite préventive et économique, camion porteur, camion mât articulé, heures de conduite, définition d'un véhicule lourd, arrimage et signaleur routier

Centre de formation professionnelle Samuel-De Champlain

2740, avenue Saint-David, Québec

Centre du bâtiment

444, boulevard Armand-Paris, Québec

418 666-4000

cfpsc@csdps.qc.ca

www.cfpsc.qc.ca

- Adjointe administrative – adjoint administratif
- Comptabilité
- Secrétariat
- Vente automobile
- Vente-conseil et représentation
- Représentation (ASP)
- Entretien général d'immeubles
- Installation et fabrication de produits verriers
- Plomberie-chauffage
- Hygiène et salubrité en milieux de soins (AEP)
- Entretien et réparation de caravanes
- Vente de pièces mécaniques et d'accessoires



SERVICES D'ACCUEIL, DE RÉFÉRENCE, DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

Clientèle

Adulte (16 ans et plus) non inscrit dans un établissement scolaire, souvent sans diplôme d'études secondaires (DES) ou diplôme d'études professionnelles (DEP), qui :

- désire clarifier son projet de vie
- ne sait pas à qui s'adresser
- souhaite obtenir un suivi personnalisé
- planifie un retour aux études ou au travail

Services offerts

- Évaluation des besoins
- Référence vers des organismes du milieu
- Bilan des acquis relatifs à la formation générale de base
- Information scolaire et professionnelle
- Information sur la reconnaissance des acquis
- Orientation professionnelle

Coût **Gratuit**

Nos bureaux sont situés au bâtiment des Services éducatifs de la Commission scolaire (2233, avenue Royale, arrondissement de Beauport). Des rencontres peuvent également avoir lieu dans différents établissements de la Commission scolaire.

Pour nous joindre :
418 666-4666, poste 1176
sarca@csdps.qc.ca

FORMATION À DISTANCE



Service en partenariat entre la Commission scolaire des Premières-Seigneuries et la Commission scolaire des Découvreurs

Formation générale du 1^{er} cycle du secondaire à la 5^e secondaire

- Anglais, langue seconde
- Biologie
- Chimie et physique
- Éducation économique
- Français
- Géographie
- Histoire
- Mathématique
- Informatique
- Sciences humaines
- Sciences physiques

CRITÈRE D'ADMISSION :
avoir 16 ans au 30 juin 2011

Objectifs

- **Obtenir** un diplôme d'études secondaires ou obtenir les préalables nécessaires à l'inscription en formation professionnelle.
- **Améliorer** ses conditions d'emploi.
- **Rechercher** un mode de formation permettant de concilier obligations personnelles et professionnelles avec les études, à l'aide d'une méthode d'apprentissage différente et individualisée.

Accompagnement

Accueil

- Inscription et ouverture du dossier scolaire

Service d'orientation

- Reconnaissance des expériences et des études
- Suivi du plan de formation pour atteindre ses objectifs professionnels

Suivi pédagogique

- Suivi personnalisé des apprentissages par du personnel enseignant afin de soutenir le cheminement de l'élève.
- Des rencontres individuelles sont possibles.
- Possibilité de visualiser les explications de l'enseignant à l'ordinateur, grâce à Internet.

Inscription

Vous pouvez vous inscrire en tout temps durant l'année scolaire en contactant notre secrétariat :

| | |
|-----------------|----------------|
| Lundi | 13 h 30 à 15 h |
| Mardi | 13 h 30 à 15 h |
| Mercredi | 18 h à 19 h 30 |

Pour renseignements :

418 871-8034

Sans frais : 1 877 871-8034

Télécopieur : 418 871-3606

www.formationadistance.ca



UNE COMMISSION SCOLAIRE TROIS GRANDS RÔLES

Saviez-vous que votre commission scolaire joue trois rôles majeurs?

Votre commission scolaire, c'est :

- Un organisme de représentation des citoyens sur les questions liées à l'éducation, par l'entremise du conseil des commissaires;
- Un réseau d'écoles et de centres, fiers de guider les élèves vers la réussite;
- Un centre de services éducatifs et administratifs pour les établissements.

Pour en savoir plus : www.csdps.qc.ca, rubrique « Une commission scolaire, trois grands rôles » sur la page d'accueil.

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PAR MUNICIPALITÉ

Notre territoire

La Commission scolaire des Premières-Seigneuries comprend les arrondissements de Beauport et de Charlesbourg et une partie de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles (Lac-Saint-Charles) de la ville de Québec ainsi que les municipalités des municipalités régionales de comté (MRC) de la Côte-de-Beaupré et de l'Île-d'Orléans. À ce territoire s'ajoutent certaines municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier (Lac-Beauport, cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, Sainte-Brigitte-de-Laval, Lac-Delage).

Nos établissements

- 36 écoles primaires
- 8 écoles secondaires
- 3 écoles spécialisées
- Centre de formation générale des adultes
- 3 centres de formation professionnelle (jeunes et adultes)

Québec (arrondissement de Beauport)

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

| | |
|-------------------------------------|--------------|
| BEAUSOLEIL | 418 821-0220 |
| des CIMES | 418 666-6091 |
| de la FARANDOLE | 418 666-4595 |
| MARIE-RENOUARD | 418 626-4559 |
| du PARC | 418 821-0208 |
| de la PLÉIADE | 418 666-4575 |
| de la PRIMEROSE | 418 666-4562 |
| aux QUATRE-VENTS | |
| aux Quatre-Vents 1 | 418 821-4883 |
| aux Quatre-Vents 2 | 418 821-4994 |
| de la RIBAMBELLE | 418 666-4455 |
| SAINT-ÉDOUARD et MONSEIGNEUR-ROBERT | |
| Saint-Édouard | 418 666-4480 |
| Monseigneur-Robert | 418 666-4490 |
| de SAINT-MICHEL | 418 666-4495 |
| du SOUS-BOIS | 418 666-6212 |
| optionnelle YVES-PRÉVOST | 418 666-4580 |

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

| | |
|-----------------------|--------------|
| ACADÉMIE SAINTE-MARIE | 418 666-4460 |
| de la COURVILLOISE | 418 821-4220 |
| SAMUEL-DE CHAMPLAIN | 418 666-4500 |
| de la SEIGNEURIE | 418 666-4400 |

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

| | |
|---------------|--------------|
| de la RELANCE | 418 666-6240 |
|---------------|--------------|

FORMATION PROFESSIONNELLE (JEUNES ET ADULTES)

| | |
|-------------------------------------|--------------|
| CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE | |
| SAMUEL-DE CHAMPLAIN | 418 666-4000 |
| Centre du bâtiment | 418 666-4000 |

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

| | |
|--------------------------|--------------|
| CENTRE DU NOUVEL-HORIZON | 418 666-4485 |
|--------------------------|--------------|

Québec (arrondissement de Charlesbourg)

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

| | |
|------------------------------|--------------|
| du BOISÉ | |
| du Boisé 1 | 418 634-5538 |
| du Boisé 2 | 418 634-5537 |
| du BOURG-ROYAL | 418 622-7895 |
| du CAP-SOLEIL et des LOUTRES | |
| du Cap-Soleil | 418 624-3750 |
| des Loutres | 418 624-3753 |
| CHABOT et de l'OASIS | |
| Chabot | 418 624-3752 |
| de l'Oasis | 418 624-3755 |
| du CHÂTELET | 418 624-3754 |
| de l'ESCALADE | |
| de l'Escalade 1 | 418 634-5533 |
| de l'Escalade 2 | 418 634-5535 |
| de l'ESCALE et du PLATEAU | |
| de l'Escale | 418 622-7891 |
| du Plateau | 418 622-7348 |
| de la FOURMILIÈRE | 418 622-7893 |
| GUILLAUME-MATHIEU | 418 622-7887 |
| MARIA-GORETTI | 418 622-7886 |
| du PARC-ORLÉANS | 418 622-7892 |
| du RUCHER | 418 622-7890 |

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

| | |
|-------------------------------|--------------|
| LE SOMMET | 418 634-5501 |
| POLYVALENTE DE CHARLESBOURG | 418 622-7820 |
| SAINTE-PIERRE et des SENTIERS | |
| Saint-Pierre | 418 624-3760 |
| des Sentières | 418 624-3757 |

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

| | |
|---------------|--------------|
| de l'ENVOL | 418 622-7883 |
| JOSEPH-PAQUIN | 418 622-7884 |

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

| | |
|------------------------|--------------|
| CENTRE ODILON-GAUTHIER | 418 622-7882 |
| MAISON DES ADULTES | 418 622-7825 |

FORMATION PROFESSIONNELLE (JEUNES ET ADULTES)

| | |
|---------------------------|--------------|
| CENTRE DE FORMATION EN | |
| TRANSPORT DE CHARLESBOURG | 418 634-5580 |
| FIERBOURG, CENTRE DE | |
| FORMATION PROFESSIONNELLE | 418 622-7821 |
| Centre spécialisé en | |
| alimentation et tourisme | 418 622-7821 |

Québec (arrondissement de La Haute-Saint-Charles)

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

| | |
|------------------|--------------|
| de l'ARC-EN-CIEL | 418 634-5536 |
| de la PASSERELLE | 418 634-5544 |

Beaupré

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

| | |
|---|--------------|
| des BEAUX-PRÉS et de la PIONNIÈRE des Beaux-Prés | 418 821-8078 |
|---|--------------|

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

| | |
|---------------------|--------------|
| du MONT-SAINTE-ANNE | 418 821-8053 |
|---------------------|--------------|

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

| | |
|------------------------------|--------------|
| CENTRE DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ | 418 821-8085 |
|------------------------------|--------------|

Boischatel

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

| | |
|---------------------------|--------------|
| du BOIS-JOLI et du BOCAGE | 418 821-8060 |
|---------------------------|--------------|

Château-Richer

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

| | |
|--|--------------|
| de la CHÂTELAINE et de la PLACE-DE-L'ÉVEIL de la Châtelaine | 418 821-8077 |
|--|--------------|

Île d'Orléans

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

| | |
|-------------------------------------|--------------|
| de l'ÎLE-D'ORLÉANS Saint-Laurent | 418 821-8090 |
| Saint-Pierre | 418 821-8066 |
| Sainte-Famille | 418 821-8080 |

L'Ange-Gardien

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

| | |
|-----------------|--------------|
| du PETIT-PRINCE | 418 821-8062 |
|-----------------|--------------|

Lac-Beauport

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

| | |
|-----------|--------------|
| MONTAGNAC | 418 634-5542 |
|-----------|--------------|

Saint-Ferréol-les-Neiges

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

| | |
|-------------------|--------------|
| CAPS-DES-NEIGES I | 418 821-8055 |
|-------------------|--------------|

Saint-Joachim

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

| | |
|--|--------------|
| des BEAUX-PRÉS et de la PIONNIÈRE de la Pionnière | 418 821-8086 |
|--|--------------|

Saint-Tite-des-Caps

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

| | |
|--------------------|--------------|
| CAPS-DES-NEIGES II | 418 821-8088 |
|--------------------|--------------|

Sainte-Anne-de-Beaupré

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

| | |
|--|--------------|
| de la CHÂTELAINE et de la PLACE-DE-L'ÉVEIL de la Place-de-l'Éveil | 418 821-8056 |
|--|--------------|

Sainte-Brigitte-de-Laval

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

| | |
|------------|--------------|
| du TRIVENT | 418 821-8044 |
|------------|--------------|

Stoneham-et-Tewkesbury

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

| | |
|-----------------------|--------------|
| du HARFANG-DES-NEIGES | 418 634-5546 |
|-----------------------|--------------|



*Commission scolaire
des Premières-Seigneuries*

643, avenue du Cénacle, Québec (Québec) G1E 1B3
418 666-4666 www.csdps.qc.ca

**L'ÉDUCATION
PUBLIQUE
AU QUÉBEC**

Des forces qui s'additionnent
Des succès qui se multiplient